

Rapport - Conseil du 31/05/2021

**Objet :** Proposition de motion introduite par M. OURIAGHLI, Mme HOESSEN et Mme PERSOONS, Conseillers communaux, au nom des groupes PS, ECOLO-GROEN et Change.Brussels.

Proposition de motion demandant le respect du cessez-le-feu entre belligérants ainsi que l'arrêt des expulsions et de l'annexion des territoires palestiniens dans le chef de l'Etat d'Israël.

Vendredi 7 mai 2021, des affrontements sur l'esplanade des Mosquées, entre Palestiniens et forces de l'ordre israéliennes, ont fait près de 200 blessés côté palestinien et 6 côté israélien. Depuis cette date, la répression des civils palestiniens se poursuit impitoyablement à Jérusalem-Est.

La nuit du 10 mai, en représailles, Israël a commencé à mener des raids meurtriers dans la bande de Gaza. Le Hamas a répliqué par de nombreux tirs de roquettes à destination d'Israël.

En date du 21 mai 2021, le bilan des autorités palestiniennes faisait état de 232 morts, parmi lesquels 65 enfants et plus de 1.500 blessés dans les bombardements israéliens sur la bande de Gaza. En Israël, les roquettes lancées par le Hamas avaient tué 12 personnes, parmi lesquelles un enfant, une adolescente de 16 ans et un soldat, et avaient fait plus de 600 blessés, selon les secours [1].

La situation s'embrase depuis que des centaines d'habitants palestiniens (plus de 300) du quartier de Sheikh Jarrah sont menacés d'une expulsion de leurs maisons afin d'y installer des colons israéliens.

Plus d'une fois, l'armée israélienne a fait irruption dans la mosquée Al-Aqsa pour en chasser les fidèles avec des tirs de balles en caoutchouc, du gaz lacrymogène et autres grenades assourdissantes, y compris dans la partie réservée aux femmes. Plusieurs familles du quartier de Silwan ont également vu leurs maisons détruites, alors que des centaines d'autres familles palestiniennes de Jérusalem vivent sous la menace de destruction de leur maison.

Ce climat d'une extrême violence doit être analysé au regard de la politique d'apartheid, dénoncée par l'ONG Human Right Watch, imposée par la puissance occupante sur la population palestinienne de la ville.

Les 15 et 16 mai 2021, des manifestations de commémoration de la Nakba se sont déroulées dans de nombreuses grandes capitales du monde, d'autres rassemblements, pour la paix et des peuples, ont pris place en Israël.

Cette dimension de solidarité entre les peuples est absolument essentielle. Elle nous permet de souligner que les positionnements politiques, portés par la présente motion, s'adressent à des dirigeants et ne ciblent, en aucun cas, les communautés et diasporas dans le monde.

D'une part, les attaques du Hamas, traduites par l'envoi aveugle de milliers de roquettes sur des populations civiles israéliennes et par l'installation d'un Djihad islamique en territoire occupé palestinien, sont indéniablement condamnables au regard du droit international.

D'autre part, la radicalisation extrême du gouvernement de Benyamin Netanyahu est dénoncée par de nombreuses associations de défense des droits humains et par les instances internationales.

Human Right Watch dénonce, par exemple, ces faits de manière non équivoque : «Les autorités israéliennes commettent les crimes contre l'humanité d'apartheid et de persécution ! » L'ONG américaine rejoint ainsi des organisations israéliennes comme B'tselem, Yesh Din et d'autres ONG internationales dans cette qualification claire.

Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations unies, a, de son côté, déclaré ceci : « Israël doit arrêter les démolitions et les expulsions à Jérusalem, conformément à ses engagements en vertu du droit international humanitaire ». « Tous les dirigeants ont la responsabilité d'agir contre les extrémistes et de dénoncer tous les actes de violence et de provocation ».

Amnesty international, de son côté, dénonce l'usage répétitif, par les forces de sécurité israéliennes, d'une « force injustifiée et excessive contre des manifestant·e·s palestiniens à Jérusalem-Est ».

Des voix s'élèvent partout dans le monde pour exhorter Israël à respecter le droit international et faire cesser les violences. Trois réunions du Conseil de Sécurité ont notamment eu lieu à la demande de la Tunisie.

C'est pourquoi le Conseil communal de la Ville de Bruxelles :

- A. Considérant la détérioration dramatique de la situation à Jérusalem-Est, comme partout en Palestine occupée ;
- B. Considérant que ce sont plus de 700.000 Palestiniens qui se sont retrouvés chassés de chez eux au moment de la création de l'Etat d'Israël (Nakba - exode palestinien de 1948) et que ce processus continue notamment à travers les expulsions dans les territoires occupés ;
- C. Considérant qu'en 1967, suite à la guerre des Six Jours, Jérusalem-Est est annexée illégalement par Israël, en violation du droit international humanitaire ;
- D. Vu la loi israélienne sur les questions juridiques et administratives, qui permet aux israéliens – mais pas aux propriétaires palestiniens – de faire valoir leurs droits sur des propriétés qui leur appartiendraient dans la partie orientale de la ville ;
- E. Faisant référence au jugement du 8 octobre 2020 du tribunal de première instance de Jérusalem qui impose un ordre d'expulsion à la famille de Al-Kurd et trois autres familles (les familles Skafi, Al-Qasim et Al-Ja'ouni) totalisant 7 foyers d'environ 30 personnes, dont 10 enfants, ordonné en appliquant illégalement le droit interne israélien à Jérusalem-Est, qui constitue pourtant un territoire occupé ;
- F. Considérant le communiqué de la représentation de l'UE à Jérusalem (décembre 2020) sur la décision de la justice israélienne de procéder à l'éviction de huit familles palestiniennes dans les quartiers de Sheikh Jarrah et de Silwan [2] ;
- G. Considérant l'appel à l'annulation de l'ordre d'expulsion d'Israël contre 16 familles palestiniennes du rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé depuis 1967 (janv 2021), Michael Lynk [3] ;
- H. Considérant la tenue, le dimanche 16 mai, d'une troisième session d'urgence sur le conflit israélo-palestinien aux Nations Unies et la poursuite des négociations sur un texte commun visant à appeler à la fin des hostilités et réaffirmer le projet d'une solution à deux états sur la base des résolutions déjà adoptées par l'ONU ;
- I. Considérant le plan directeur pour Jérusalem du Gouvernement israélien dont l'objectif est de réduire au maximum le nombre de Palestiniens habitant dans la ville ;
- J. Faisant référence au nouveau projet de loi sur le Grand Jérusalem qui est en discussion à la Knesset et qui menace d'exclure d'autres quartiers palestiniens des limites de la municipalité : les quartiers de Kufr'Aqab, du camp de réfugié de Shu'fat et d'Anata et d'intégrer les colonies israéliennes de Ma'ale Adumim, Gush Etzion, Efrat, Beitar Illit et Giv'at Ze'ev ;
- K. Considérant l'accélération de la colonisation au cœur des anciennes limites municipales de la ville de Jérusalem.
- L. Considérant les rapports d'Human Right Watch [4] , Yesh Din [5] , B'tselem [6] , Al Haq et le Cairo Institute for Human Rights Studies [7] qui qualifient l'occupation de la Palestine par Israël de crime d'apartheid ;
- M. Se référant à la Quatrième Convention de Genève et la responsabilité de la communauté internationale de veiller à ce qu'Israël respecte pleinement ses obligations en vertu du droit international, y compris à Jérusalem-Est ;
- N. Considérant les demandes formulées dans la proposition de résolution adoptée en séance plénière de la Chambre le 25 juin 2020 condamnant la politique d'annexion d'Israël sur les territoires occupés en Palestine [8] (DOC 55 1292/008) ;
- O. Considérant la proposition de résolution du 25 mai 2018 adoptée par le Parlement régional bruxellois relative aux violences



du 14 mai 2018 dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie et en Israël demandant notamment une paix durable basée sur la reconnaissance mutuelle de deux Etats vivant en paix et dans le respect du droit international (doc A-683/4 – 2017/2018) ;

P. Considérant les accords de Gouvernement Vivaldi qui soulignent que : « Le Gouvernement fera de nouveaux pas dans le sens d'une politique de différenciation bilatérale et multilatérale à l'égard des colonies israéliennes. Il travaillera au niveau multilatéral et de l'UE ou, le cas échéant, avec un groupe significatif d'États partageant les mêmes vues, sur une liste de contre-mesures efficaces et proportionnées en cas d'annexion du territoire palestinien par Israël et sur une possible reconnaissance à temps de l'État palestinien » ;

Q. Considérant qu'un cessez-le-feu est entré en vigueur le 21 mai 2021.

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles demande que :

- Le gouvernement fédéral et les gouvernements des entités fédérées veillent au respect du cessez-le-feu de la part de toutes les parties et agissent pour garantir une paix rapide et durable ;
- La Belgique et l'Union européenne aillent désormais au-delà des postures et des condamnations de principe ;
- La Belgique prenne la tête d'une initiative internationale à travers les Nations Unie ou l'Union européenne pour faire cesser les crimes ;
- La Belgique mette rapidement en œuvre les accords de gouvernement en établissant une liste de sanctions, y compris économiques, efficaces contre la politique d'annexion des territoires palestiniens et en approfondissant les mesures de différenciation pour exclure les colonies israéliennes des relations bilatérales entre Israël, la Belgique et l'Union Européenne ;
- La Belgique soutienne la mise en place d'une enquête internationale à la demande d'ONG internationales qui dénoncent l'existence d'un système « d'apartheid » mis en œuvre par les autorités israéliennes ;
- La Palestine soit, enfin, reconnue comme un État à part entière avec Jérusalem-Est comme Capitale, par la Belgique.

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles demande enfin que cette motion soit envoyée à Monsieur le Premier Ministre, Madame la Ministre des Affaires Etrangères, aux Ministres-Présidents des entités fédérées, à l'ensemble des présidences de partis représentés au sein des différents parlements belges ainsi qu'à l'Ambassadeur d'Israël en Belgique et à l'Ambassadeur de Palestine auprès de l'Union européenne.

(s) M. OURIAGHLI, S. HOESSEN et A. PERSOONS, au nom des groupes PS, ECOLO-Groen et Change.Brussels.

- 
- [1] <https://amp.france24.com/fr/moyen-orient/20210520-conflit-isra%C3%A9lo-palestinien-isra%C3%ABl-et-le-hamas-s-accordent-sur-un-cessez-le-feu>
  - [2] [https://eeas.europa.eu/delegations/palestine-occupied-palestinian-territory-west-bank-and-gaza-strip/90415/local-eu-statement-imminent-risk-eviction-palestinian-families-east-jerusalem\\_en](https://eeas.europa.eu/delegations/palestine-occupied-palestinian-territory-west-bank-and-gaza-strip/90415/local-eu-statement-imminent-risk-eviction-palestinian-families-east-jerusalem_en)
  - [3] <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=26648&LangID=E>
  - [4] <https://www.hrw.org/fr/news/2021/04/27/des-politiques-israeliennes-abusives-constituent-des-crimes-dapartheid-et-de>
  - [5] <https://www.yesh-din.org/en/the-occupation-of-the-west-bank-and-the-crime-of-apartheid-legal-opinion/>
  - [6] [https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101\\_this\\_is\\_apartheid\\_fr.pdf](https://www.btselem.org/sites/default/files/publications/202101_this_is_apartheid_fr.pdf)
  - [7] <https://cihrs.org/factsheet-israels-apartheid-regime-over-the-palestinian-people/?lang=en>
  - [8] <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1292/55K1292008.pdf>

Annexes :

